

CREDIXIA se dote d'un comparateur d'assurances de prêts

Depuis le 2 septembre 2010, la loi Lagarde oblige les banques à accepter tout contrat d'assurance de prêt avec des garanties équivalentes à celui qu'elles proposent.

Afin d'apporter un conseil de qualité aux emprunteurs dans le contexte réglementaire actuel, CREDIXIA utilise un comparateur d'assurances de prêts qui permet d'établir un devis comparatif entre l'assurance groupe de la banque et notre assurance en délégation.

Cet outil permet de réaliser des fiches comparatives présentant le positionnement des garanties de l'assurance individuelle face à celles de la banque. Il permet d'aborder les 10 points essentiels des garanties proposées par les contrats, en précisant les options à souscrire pour être équivalent ou supérieur à l'offre bancaire. **Une fiche standardisée est automatiquement éditée avec tout devis, ce qui permet au client de comparer facilement les différentes assurances proposées.**

Les principales caractéristiques à observer pour **choisir une assurance de prêt** sont :

- **Les garanties et leur niveau de prise en charge** notamment sur les garanties incapacité (ITT) qui couvrent l'arrêt de travail de longue durée et invalidité (IPT/IPP) qui couvre l'invalidité physique dès 66% ou 33%.
- **Les exclusions** qui portent sur certaines professions, sports et pathologies.
- **La fiabilité du contrat** : caractère définitif et irrévocable du tarif et des garanties sur toute la durée du prêt
- **Le type d'indemnisation en cas d'arrêt de travail** : forfaitaire ou indemnitaire.
- **Le niveau de franchise** qui se rapporte à la garantie incapacité temporaire totale de travail soit 30 jours, 60 jours, 90 jours, 180 jours,

Grâce à cet outil, **CREDIXIA peut négocier une délégation d'assurance jusqu'à 60 % moins chère qu'une assurance groupe**, car adaptée aux profils des clients, tout en étant mieux couvert dans certains cas. Les clients bénéficient de tarifs sur mesure donc plus compétitifs. Autres avantages de l'assurance individuelle : la possibilité de souscrire un prêt jusqu'à 250 000 € sans examens médicaux et d'assurer des clients jusqu'à 85 ans en Décès / Invalidité.

A propos de CREDIXIA :

Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en crédits immobiliers et assurances de prêts. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. En 12 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

- 0€ de Frais de Courtage sur internet, en agence chez CREDIXIA
- 0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet
- Le Meilleur accord sous 10 jours ouvrés
- Aucune pénalité en cas de remboursement anticipé
- Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
- Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques